



INFORMATION pour le patient

## LA SALLE D'ACCOUCHEMENT BROCHURE D'ACCUEIL

Chef de Service:  
Prof dr L. Gucciardo

Sage-femme responsable:  
Mme L. Devalckeneer



Universitair Ziekenhuis Brussel



Quartier d'accouchement:  
02 477 77 24



L'équipe des sages-femmes et gynécologues du service d'obstétrique vous souhaite la bienvenue.

Par cette brochure, nous voulons vous aider à préparer votre accouchement. Elle servira également de guide pour toutes vos démarches administratives.

## Quand vous présenter au quartier d'accouchement?

Voici quelques signes indicatifs:

- pertes de sang,
- pertes de liquide ou suspicion de rupture de la poche des eaux. Il est dès lors conseillé de mettre une bande hygiénique que nous examinerons à votre arrivée,
- contractions douloureuses toutes les 5 minutes pendant au moins 1 heure,
- diminution des mouvements du bébé,
- malaise général.

Pour toute autre question ou si vous avez besoin d'être rassurée, vous pouvez toujours prendre contact avec la salle d'accouchement au ☎ 02 477 77 24

## Par où passer?

- Si votre hospitalisation est programmée, vous devez vous présenter au guichet d'inscription hospitalisation au niveau de l'entrée principale (bâtiment A route, 151) afin d'effectuer les formalités d'inscription. Vous serez ensuite accueillie à la maternité, au 2ème étage (route 250).

Attention: aucune formalité d'admission ne sera effectuée par la polyclinique ou via les guichets automatiques.

- Si votre admission est non programmée, vous devez entrer par le service des urgences (bâtiment G). Le personnel infirmier vous conduira à la salle d'accouchement au 2ème étage (route 240).



## Parking

Toutes les places de stationnement autour de l'hôpital sont payantes.

Des bornes de paiement sont disponibles au niveau de l'entrée principale de l'hôpital et à l'entrée du parking 1. Vous avez la possibilité de payer pour un abonnement d'une semaine au bureau du parking (sortie parking 1).

## Que devez-vous apporter en salle d'accouchement?

- Votre carte d'identité.
- Une attestation de reconnaissance anticipée (le cas échéant).
- Votre carnet de la mère ou dossier prénatal (surtout si vous êtes suivie par un gynécologue ou sage-femme externe).
- Ceintures de monitoring (si elles vous ont été fournies au préalable).
- Boissons isotoniques sans caféine ou CO<sub>2</sub>, par ex: Aquarius, Extran, Isostar, ou pièces de monnaies pour le distributeur de boissons.
- Appareil photo, caméra.
- Premiers vêtements pour votre bébé (body, pyjama, bonnet), pas de couches.
- Les objets que vous aimeriez avoir sous la main pendant le travail: glucose, baume pour les lèvres, brumisateuse pour visage.

## Que NE devez-vous PAS apporter en salle d'accouchement?

- Le matériel que nous fournissons: bandes hygiéniques, slips, essuies, gants de toilette, chemise d'accouchement.
- Ce dont vous aurez besoin après l'accouchement (voir ci-après).

## Que devez-vous apporter pour la maternité?

- Pour votre bébé:
  - vêtements pour la totalité du séjour: bodys, pyjamas, bonnets, chaussettes, éventuellement des moufles ... ,
  - essuies et gants de toilette,
  - peigne.

- Pour la maman:
  - trousse de toilette,
  - Essuies et gants de toilette,
  - en cas d'allaitement maternel, des soutiens gorge et chemises de nuit adaptés,
  - pantoufles.
- En cas d'allaitement artificiel, nous fournissons le lait et les biberons.
- Prévoyez des boissons, gobelets, verres, ouvre-bouteilles, ... pour vos visiteurs.
- Papier, stylo.

## Pendant le travail



Il est important de transmettre aux sages-femmes vos attentes et souhaits éventuels pendant le travail. Nous en tiendrons certainement compte dans la mesure du possible.

- Pendant le travail et s'il n'y a pas de contre-indication médicale, vous pouvez déambuler ou prendre un bain pour vous relaxer.
- En l'absence de contre-indication, vous pouvez avoir recours à une péridurale. Dans ce cas, vous devez rester au lit.
- Une personne (votre partenaire ou une autre personne de votre choix) peut vous accompagner. Les autres personnes se verront refuser l'accès (même pour quelques minutes ou pour alterner).

## L'accouchement

- Vous avez la possibilité d'accoucher dans la position de votre choix.
- Faites clairement savoir à votre partenaire (ou accompagnant) ce qu'il (elle) peut faire pour vous aider. Cela est confortable et rassurant pour tous les deux.

## A la naissance



- Si votre accouchement s'est déroulé sans complications, votre bébé est immédiatement mis dans vos bras. Vous pouvez ainsi faire du "peau à peau" et votre bébé montrera peut-être des signes de succion. Si vous optez pour un allaitement maternel, votre bébé sera mis au sein en salle de naissance.
- Votre bébé aura ensuite ses premiers soins, sera pesé et mesuré. Nous lui donnons également de la vitamine K pour améliorer sa coagulation et diminuer le risque de saignements.
- Après vous avoir rafraîchie, nous vous transférons avec votre bébé à la maternité (environ 2 heures après votre accouchement). Là, vous obtiendrez de plus amples informations sur les soins pendant votre séjour.
- Le pédiatre passera examiner votre bébé à la maternité le jour suivant sa naissance. Si un examen urgent est nécessaire comme lors d'une césarienne, le pédiatre verra votre bébé en salle de naissance.

## La césarienne



Sauf circonstances exceptionnelles, la césarienne est réalisée en salle d'opération au sein même du quartier d'accouchement. Pendant l'opération, la présence de votre partenaire est permise; il (elle) pourra ainsi prendre les premières photos dès la naissance du bébé. Ensuite, votre bébé et partenaire rejoindront la maternité pendant que vous passerez quelques heures en salle de réveil.

## Et les visites?

- Nous comprenons que vos proches sont impatients d'avoir des nouvelles. Il est également vrai qu'un accouchement est un moment intime d'intense émotion; pour cette raison, nous n'acceptons aucune visite dans le quartier d'accouchement. Nous ne donnons non plus d'information par téléphone à des tiers.
- Vous pouvez prévenir la famille et les amis après l'accouchement.
- Les visites à la maternité sont autorisées tous les jours entre 13h30 et 20h. Le partenaire est à tout moment le bienvenu.

## Choix du nom de votre bébé

Depuis le 1 juin 2014, diverses possibilités s'offrent à vous pour le nom de famille de votre enfant:

- Le nom du partenaire.
- Le nom de la mère.
- Une combinaison des deux noms (dans l'ordre que vous souhaitez).

Ce choix reste valable pour tous les enfants (jusque 18 ans).

Veuillez transmettre votre choix à la sage-femme à la naissance de votre enfant.

## Reconnaissance

Si vous n'êtes pas mariée, votre partenaire peut reconnaître le bébé avant la naissance. Cette reconnaissance se fait au service d'état civil de votre commune, moyennant une attestation de grossesse fournie par votre sage-femme ou médecin. Vous êtes tenus d'être tous les 2 présents.

Depuis le 1 janvier 2015, cette loi est également valable pour les couples lesbiens.

Veuillez apporter cet acte de reconnaissance anticipée lors de votre admission en salle d'accouchement.

## Déclaration de naissance

L'hôpital prévient la commune de Jette de toute nouvelle naissance. Vous n'obtenez donc de l'hôpital aucun acte de naissance.

Pour la signature de l'acte, les deux parents doivent se rendre au service d'état civil de la commune de Jette, en possession de leurs cartes d'identité, du carnet de mariage ou de l'attestation de reconnaissance anticipée et d'une attestation du choix commun du nom (à remplir à l'avance ou sur place).

Cette formalité doit être effectuée entre le 2ème et 15ème jour calendrier après l'accouchement.

## Contact

Commune de Jette, service d'état civil  
Centre administratif  
Chaussée de Wemmel, 100  
Tél: 02 423 12 73

Cette brochure n'est pas exhaustive et fournit des informations de nature générale. Elle n'inclut pas toutes les procédures, actes techniques et complications éventuelles. Les informations complémentaires adaptées à chaque patient sont communiquées par le médecin.

Toute reproduction partielle ou totale du texte n'est pas autorisée.

Pour toute réaction concernant cette brochure, prière de contacter:

[Annie.vandenbroeck@uzbrussel.be](mailto:Annie.vandenbroeck@uzbrussel.be)

### UZ Brussel

Brussel Health Campus

Laarbeeklaan 101

1090 Jette

tél: 02 477 41 11    [www.uzbrussel.be](http://www.uzbrussel.be)    [info@uzbrussel.be](mailto:info@uzbrussel.be)

Edition: Aout 2017

Editeur Responsable: Prof. dr. M. Noppen

